



Bulletin d'inscription à renvoyer
aux coordonnées suivantes :

Biocivam 11
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

Par mail

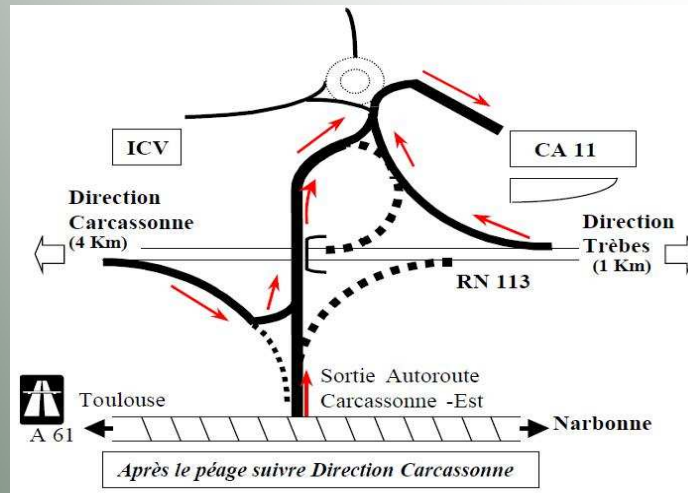
biocivam.carole@orange.fr

Renseignements

Carole Calcet - 04 68 11 79 17

LIEU DE FORMATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE
ZA DE SAUTÈS, À CARCASSONNE



A SAVOIR !

Le crédit d'impôt à la formation

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 7 heures en 2015, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 132 € (= 7 x 9,43 €). Plus d'info auprès du Biocivam

Les services de remplacement

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! Service de Remplacement de l'Aude : 04 68 11 77 96



FORMATION

Planter et conduire
un verger oléicole en AB



Jeudis 5 février et 2 avril 2015
à Carcassonne



Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 17

Connaître les spécificités de l'agriculture biologique en production oléicole

Comme toute production arboricole menée en AB, l'oléiculture présente diverses particularités : choix de variétés adaptées à la pratique en bio, fertilisation organique du verger et amendements, gestion phytosanitaire des principales maladies et des ravageurs majeurs de l'olivier (à l'aide des produits autorisés par la réglementation européenne de l'AB), focus sur la mouche de l'olive, entretien du sol et désherbage mécanique. Des références technico-économiques et des résultats d'expérimentations spécifiques à la filière bio régionale seront également présentés au cours des 2 journées de formation.

Programme de formation

Jeudi 5 février 2015

- Implantation du verger : préparation de la parcelle, variétés adaptées, modalités de plantation.
- Fertilisation, entretien du sol et système d'irrigation.

Jeudi 2 avril 2015

- Protection phytosanitaire du verger : ravageurs et maladies de l'olivier, dégâts occasionnés, prophylaxie à mettre en place, utilisation d'auxiliaires, traitements autorisés en AB, focus sur la mouche de l'olive.
- Références technico-économiques en oléiculture bio en Languedoc-Roussillon, résultats d'expérimentations spécifiques à l'AB.

Intervenante • Marie SINGER - Technicienne conseillère en arboriculture biologique au CivamBio 66.

Horaires • 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieux • Matinées : Chambre d'agriculture de l'Aude - Carcassonne (plan au verso)
Après-midis : visites chez des oléiculteurs engagés en AB

Déjeuner • Repas de midi tiré du sac ou restauration aux alentours du lieu de formation.

Contact • Carole Calcet - Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 17 - biocivam.carole@orange.fr

Condition de participation

- Être éligible au fonds de formation Vivéa



BULLETIN D'INSCRIPTION

Verger oléicole en AB

**A renvoyer avant le
mardi 3 février 2015**

Nom _____ Prénom _____

Raison sociale _____

Adresse _____

Tél. _____

E-mail : _____

Agricultrice/teur
Précisez le statut : _____

Salarié(e) agricole

En cours d'installation

Autres (précisez) : _____

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 70 € par chèque

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et m'inscris seulement à la formation

Je ne suis pas encore installé(e) et joins l'attestation originale certifiant que je suis le parcours à l'installation (attestation à demander au Point Info Installation de l'Aude ou de votre département)